Objet : Arrêté MSSS pour le redéploiement du personnel de l'éducation (coronavirus - 14 avril 2020)

À tous les membres du personnel,

Nous avons reçu, durant le congé pascal, un arrêté ministériel prévoyant que l'ensemble du personnel des commissions scolaires ainsi que des cégeps pouvait être redéployé en soutien aux activités du secteur de la santé et des services sociaux dans le contexte pandémique, à l'exception du personnel dont une prestation de travail est jugée essentielle par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le maintien des services éducatifs. Le texte intégral de cet arrêté ministériel est disponible pour consultation dans l'intranet, communauté Personnel, section Documents et fichiers.

Bien que cet arrêté encadre certaines dispositions relatives aux conditions de travail et aux modalités de rémunération du personnel qui serait ainsi redéployé, plusieurs questions d'application devront faire l'objet d'éclaircissements. Nous nous affairons d'ailleurs à obtenir plus de précision depuis la réception du document. Des échanges ont eu lieu au cours des derniers jours entre notre ministère, la Fédération des cégeps et les centrales syndicales de même qu'entre la Fédération des cégeps et les directions générales de chacun des établissements.

Nous veillerons à établir, dans les meilleurs délais, une voie de communication directe avec le CIUSSS de l'Estrie CHUS afin de prendre connaissance, notamment, de leurs besoins en personnel déjà identifiés à ce jour, le cas échéant.

Face au grand défi que présente l'actuelle crise sanitaire, la coopération de l'ensemble des réseaux est nécessaire. Nous sommes conscients que cette ordonnance suscitera probablement pour nombre d'entre vous plusieurs questions et peut-être des inquiétudes. Bien qu'il ne nous soit pas possible à l'heure actuelle de vous donner davantage de précisions sur le nombre de personnes requises par le CIUSSS pour notre région et sur les modalités d'affectation qui pourraient concrètement être mises de l'avant, nous nous engageons cependant à vous informer et à informer vos représentantes et représentants syndicaux de l'avancée des discussions que nous aurons à cet égard.

Nous organiserons, cette semaine, des rencontres avec les différentes équipes de travail pour échanger sur le sujet et répondre aux questionnements. Les modalités de ces rencontres vous seront communiquées dans les meilleurs délais.

Soyez assurés que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que cet exercice, quoique complexe et délicat, se déroule dans le plus grand respect et en toute transparence.

Avec nos salutations cordiales,

Les membres de la direction du Cégep :

Marie-France Bélanger,
Éric Gagné,
Diane Cloutier,
Manon Desaulniers,
Marie-Claude Dupoy,
Danielle Ferland,
Martin Lambert et
Michel Savoie